



Nantes Métropole (Siren : 244400404)

FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

Données générales

Nature juridique	Métropole
Commune siège	Nantes
Arrondissement	Nantes
Département	Loire-Atlantique
Interdépartemental	non

Date de création

Date de création	25/10/1991
Date d'effet	25/10/1991

Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	Accord local
Nom du président	Mme Johanna ROLLAND

Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	2 cours du Champ de Mars
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	44923 NANTES CEDEX 9
Téléphone	02 40 99 48 48
Fax	02 40 99 48 00
Courriel	president@nantesmetropole.fr
Site internet	www.nantesmetropole.fr

Profil financier

Mode de financement	Fiscalité professionnelle unique
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	oui
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	non
Autre redevance	non

Population

Population totale regroupée	684 371
-----------------------------	---------

Densité moyenne 1 281,67

Périmètre

Nombre total de communes membres : 24

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
44	Basse-Goulaine (214400095)	9 659
44	Bouaye (214400186)	8 241
44	Bouguenais (214400202)	20 748
44	Brains (214400244)	2 921
44	Carquefou (214400269)	20 963
44	Couëron (214400475)	22 971
44	Indre (214400749)	4 138
44	La Chapelle-sur-Erdre (214400350)	20 420
44	La Montagne (214401010)	6 515
44	Le Pellerin (214401200)	5 469
44	Les Sorinières (214401986)	9 010
44	Mauves-sur-Loire (214400947)	3 324
44	Nantes (214401093)	325 857
44	Orvault (214401143)	28 136
44	Rezé (214401432)	43 756
44	Saint-Aignan-Grandlieu (214401507)	4 034
44	Sainte-Luce-sur-Loire (214401721)	15 680
44	Saint-Herblain (214401622)	49 801
44	Saint-Jean-de-Boiseau (214401663)	6 085
44	Saint-Léger-les-Vignes (214401713)	2 032
44	Saint-Sébastien-sur-Loire (214401903)	28 639
44	Sautron (214401945)	8 639
44	Thouaré-sur-Loire (214402042)	10 884
44	Vertou (214402158)	26 449

Compétences

Nombre total de compétences exercées : 60

Compétences exercées par le groupement
Production, distribution d'énergie
- Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz <i>Concession de la distribution publique d'électricité et de gaz / Eclairage public</i>
- Hydraulique <i>Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations, dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement / Actions pour l'aménagement des cours d'eau / Actions pour la création et l'aménagement des promenades le long des cours d'eau</i>
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur ou de froid urbains <i>Création, aménagement, entretien et gestion de réseaux de chaleur ou de froid urbains.</i>

- Soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie (MDE)
- Autres énergies
<i>Enfouissement de tous types de réseaux</i>
Environnement et cadre de vie
- Eau (Traitement, Adduction, Distribution)
- Assainissement collectif
- Assainissement non collectif
- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
<i>Gestion des déchets ménagers et assimilés</i>
- Lutte contre les nuisances sonores
- Lutte contre la pollution de l'air
- GEMAPI : Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
- GEMAPI : Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau
- GEMAPI : Défense contre les inondations et contre la mer
- GEMAPI : Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, des zones humides et des formations boisées riveraines
- Autres actions environnementales
<i>Elaboration et adoption du plan climat-énergie territorial en application de l'article L.229-26 du code de l'environnement, en cohérence avec les objectifs nationaux en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, d'efficacité énergétique et de production d'énergie renouvelable. / Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT / Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L.2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques / Actions d'observation et de sensibilisation à l'environnement et au développement durable à l'échelle de la métropole. / Prévention des risques technologiques et naturels majeurs - Opérations de diagnostic archéologique, de fouilles d'archéologie préventive et programmées, et d'actions de valorisation de ces opérations - Direction et gestion de l'opéra - Actions pour l'accueil des jeunes enfants dans les crèches d'entreprises situées sur son territoire et dont l'ouverture est postérieure au 1er janvier 2015 - Politique de soutien au sport de haut niveau en faveur des clubs dits "professionnels" évoluant au 1er et 2ème échelon national dans une discipline olympique dotée d'une ligue professionnelle et des clubs "amateurs" métropolitains évoluant au 1er échelon national dans une discipline attractive de haut niveau et aux clubs accueillant des "sportifs de haut niveau", à compter de la saison sportive 2015/2016. Actions pour l'aménagement des espaces naturels et des sites dégradés, à vocation de loisirs</i>
- Autorité concessionnaire de l'Etat pour les plages, dans les conditions prévues à l'article L. 2124-4 du code général de la propriété des personnes publiques
- Création et entretien des infrastructures de charge nécessaires à l'usage des véhicules électriques ou hybrides rechargeables, en application de l'article L. 2224-37 du CGCT
- Elaboration et adoption du plan climat-air-énergie territorial en application de l'article L. 229-26 du code de l'environnement
- Contribution à la transition énergétique
Services funéraires
- Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites funéraires
<i>Création, gestion, extension et translation des cimetières et sites cinéraires d'intérêt métropolitain</i>
- Création, gestion et extension des crématoriums et sites cinéraires
<i>Création, gestion et extension des crématoriums</i>
Sanitaires et social
- Action sociale
<i>Actions et réalisations en faveur des personnes handicapées /</i>
Politique de la ville / Prévention de la délinquance
- Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville ; animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance ; programmes d'actions définis dans le contrat de ville

Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale / Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville / Programmes d'actions définis dans le contrat de ville.

- Contrat local de sécurité transports

Développement et aménagement économique

- Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale,

Développement et aménagement social et culturel

- Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs

- Construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements de l'enseignement pré-élémentaire et élémentaire

Participation aux constructions nouvelles de lycées et extensions des lycées existants

- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche

Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche et aux programmes de recherche, en tenant compte du schéma régional de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Aménagement de l'espace

- Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

- Schéma de secteur

- Plans locaux d'urbanisme

- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC)

- Constitution de réserves foncières

- Organisation de la mobilité, au sens des articles L.1231-1 et suivants du code des transports

- Transport scolaire

- Prise en considération d'un programme d'aménagement d'ensemble et détermination des secteurs d'aménagement au sens du code de l'urbanisme

Définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain mentionnées à l'article L.300-1 du code de l'urbanisme / Actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager.

- Plans de déplacement urbains

Organisation de la mobilité au sens des articles L.1231-1, L1231-8 et L1231-14 à L1231-16 du code des transports / Plan de déplacements urbains / Création, aménagement et entretien des espaces publics dédiés à tout mode de déplacement urbain ainsi qu'à leurs ouvrages accessoires / Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain.

Voirie

- Création, aménagement, entretien de la voirie

- Signalisation

Signalisation / Abris de voyageurs

- Parcs de stationnement

Parcs et aires de stationnement

Développement touristique

- Promotion du tourisme dont la création d'offices de tourisme

Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.

Logement et habitat

- Programme local de l'habitat

- Politique du logement non social

- Politique du logement social

Aides financières et actions en faveur du logement social

- Action et aide financière en faveur du logement social

- Action en faveur du logement des personnes défavorisées

- Amélioration du parc immobilier bâti
- Actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre <i>Amélioration du parc immobilier bâti, réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre.</i>
- Délégations des aides à la pierre (article 61 - Loi LRL)
Infrastructures
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- Eclairage public
- Pistes cyclables
- Abattoirs, abattoirs-marchés et marchés d'intérêt national, halles, foires <i>Abattoirs, abattoirs marchés et marchés d'intérêt national</i>
Autres
- Gestion d'un centre de secours <i>Services d'incendie et de secours, dans les conditions fixées au chapitre IV du titre II du livre IV de la 1ère partie du CGCT</i>
- Service public de défense extérieure contre l'incendie
- Infrastructure de télécommunication (téléphonie mobile...) <i>Etablissement, exploitation, acquisition et mis à disposition d'infrastructure et de réseaux de télécommunications, au sens de l'article L.1425-1 du CGCT</i>
- NTIC (Internet, câble...)
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage <i>Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage</i>
- Autres <i>Refuges pour animaux abandonnés et errants</i>

Adhésion à des groupements

Dept	Groupe ment (N° SIREN)	Nature jur.	Population
44	SM d'étude et de développement des services et des réseaux de communications électroniques des Pays de la Loire (MEGALIS)	SM ouvert	2 586 042
49	SM Réseau Loire Alerte (254902380)	SM ouvert	2 073 270
44	SM "entente pour le développement de l'Erdre navigable et naturelle" (200079077)	SM fermé	836 920
44	SM EPTB de la Sèvre Nantaise (200034080)	SM ouvert	890 354
44	Syndicat de la Loire Aval (200055127)	SM ouvert	1 494 926
44	Pôle métropolitain Nantes Saint-Nazaire (200035335)	Pôle métrop.	940 934
45	Etablissement public Loire (254502008)	SM ouvert	4 034 863
44	SM d'aménagement hydraulique du Sud de la Loire (SAH) (254401409)	SM fermé	128 947
44	Syndicat du bassin versant de Grandlieu (200003317)	SM fermé	245 927
44	SM Atlanpole (254401839)	SM ouvert	893 661
35	Pôle métropolitain Loire Bretagne (200032936)	Pôle métrop.	1 813 817

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2023 - millésimée 2020)